

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 4 avril à 20 heures **30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Etaient Présents : M. Yvan LEROY, Mme Maud BÉZIAN, M. PERNIN David, Mme DESCARREGA Hélène, Mme POULAIN Mélanie, Mme VATTÉ Delphine, M. BRANLE Olivier, M. CAVÉ Jean-Marie, M. GIUSTI Christophe

Absentes excusées : Mme DECHELLE Diane ; Mme Christine FOSSE

Madame Maud BÉZIAN a été élue secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame BEZIAN Maud, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1/ Approuve le compte de gestion remis par la Trésorerie de GISORS ;
- 2/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ;
- 3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, qui s'élève à la somme de 30 400.00 € de dépenses.
- 4/ Constate l'excédent global de 458 447,29 € dégagé par les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'année considérée. Il est décidé à l'unanimité de reporter :
 - L'excédent de fonctionnement au compte 002, soit la somme de 390 689,31 €
 - L'excédent d'investissement au compte 001, soit la somme de 49 078,99 €
 - Au compte 1068 Recettes investissement la somme de 18 678,99 €
- 5/ Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

BUDGET 2019

La commission Budget s'étant précédemment réunie pour les préparatifs, le projet de Budget Primitif est présenté en détail par Monsieur Le Maire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'arrêter le Budget primitif 2019 à la somme de :

- 1 207 688.30 euros en recettes et dépenses de fonctionnement.
- 607 300.00 euros en recettes et dépenses d'investissement.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES 2019

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de voter les taux d'imposition 2019, à l'identique de ceux de l'année 2018 à savoir :

Taxe d'habitation : 15.75 %

Taxe foncière (bâti) : 20.43 %

Taxe foncière (non bâti) 34.12 %

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'UN AGENT TECHNIQUE A COMPTER DU 11 MAI 2019

Le contrat de travail d'un agent technique se terminant le 10 mai 2019, Monsieur Le Maire suggère de l'embaucher en qualité d'adjoint technique « stagiaire » pour une période d'un an à compter du 11 mai 2019.

ACHAT DE TABLES RONDES POUR LA SALLE DES FÊTES

Afin de compléter l'agencement de la salle des fêtes Monsieur Le Maire propose au Conseil d'acheter des tables et présente le devis suivant :

COMAT ET VALCO avec un montant 1 665.00 euros HT soit 1 998.00 euros TTC pour l'achat de 15 tables rondes en polyéthylène et chariot pour tables rondes.

A l'unanimité le Conseil donne son accord et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant.

La séance est levée à 23 heures.